



EXTRAIT N°95/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Date de convocation : Le 30 novembre 2021

la

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**FINANCEMENT DU MARCHÉ NOCTURNE DE MARS 2021 PORTE PAR LE
C.O.S. :**

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'animation économique du centre-bourg, la Ville de Saint-Joseph avait sollicité un partenariat avec une association du territoire pour le portage financier de son marché agricole nocturne mensuel du mois de mars 2021.

Le montage se présentait comme suit :

- Le portage financier par le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) de la Ville, via une subvention CACEM
- L'organisation logistique par la Ville de Saint-Joseph.
- La recherche de financement auprès de la CACEM au titre de l'animation économique des cœurs de Ville par le C.O.S.

Nonobstant la présentation d'un dossier de la manifestation et de bilan de l'opération, les instances de la CACEM ont déclaré cette demande inéligible au regard des statuts du COS

La ville s'étant engagée auprès de l'association à assurer la couverture financière de cet évènement, a dû suppléer cette défection par le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur des frais engagés par le COS, soit 8 108,68€.

.....
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER le versement au COS d'une subvention 8 108,68€ afin de couvrir les frais engagés à l'occasion du marché nocturne de mars 2021 suite à la défection de la CACEM.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 13 décembre 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

[Signature]
Yan MONPLAISIR

